

Etaients présents : Jean-Paul BONTEMPS, Michel AUFRANC, Philippe BRAILLON, Sébastien FERRE, Gérard GIFFARD, Jacques HUMBERT, Bernard PICHET, Vincent PORET, Elise VINCEROT.

Etaients excusés :

Laurent VION donne pouvoir à Bernard PICHET ;
Patrick VION donne pouvoir à Gérard GIFFARD ;
Jérôme CLEMENT donne pouvoir à Vincent PORET ;
Fabienne GAVAND donne pouvoir à Elise VINCEROT.

Etaients excusés sans pouvoir donné :

Joëlle LEGRIS et Loïc SERMONAT.

A été nommé comme secrétaire de séance : Michel AUFRANC.

L'approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil du 14 octobre 2016 est faite à l'unanimité.

1. Délibération pour signature d'une convention pour instruction des dossiers d'urbanisme par le Grand Chalons.

La DDT [Direction départementale du territoire] n'instruit plus les dossiers d'urbanisme. Le Grand Chalons possède les compétences pour pallier à cette défaillance moyennant une prestation facturée 234 € pour un dossier de permis de construire.

Sur la base de 2016, on peut chiffrer le coût de cette prestation à environ 2 000 €

Après discussion, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Délibération pour signature d'une convention avec le Syndicat de la Natouze pour la prise en charge de la prestation de service de secrétariat.

Monsieur Le Maire fait part de la demande du Syndicat de la Natouze dont le siège est en mairie de Boyer, d'une prestation de service du secrétariat. Antérieurement, le syndicat rémunérait directement la secrétaire de Mairie de Boyer qui assumait ces tâches administratives. Pour plus de souplesse de part et d'autre, cette convention permettra de mieux s'adapter aux besoins de chacune des parties.

Après discussion, l'assemblée accepte la demande à la majorité [7 avis favorables et une opposition] et autorise le Maire à signer la convention nécessaire.

3. Délibération pour la fixation de la rémunération des agents recenseurs pour 2017.

Un recensement national est organisé au 1^{er} trimestre 2017. La dotation de l'Etat est de 1 341 €. Deux personnes ont été recrutées pour effectuer cette opération avec une rémunération de 5.20 € par dossier concernant un foyer. Il faut compter 3 passages.

Après discussion, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Délibération pour désignation d'un délégué à la coordination du recensement.

Monsieur Le Maire indique que le coordonnateur en titre est Monsieur Jacques HUMBERT mais pour pallier à un éventuel empêchement, il convient de nommer Madame Isabelle GUILLET, coordonnateur délégué, dans le cadre de son activité de secrétariat.

Après discussion, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Délibération pour décision modificative budgétaire concernant l'assainissement.

Monsieur Le Maire indique que la ligne budgétaire assainissement du chapitre 66 est déficitaire de 954.95 € et qu'il convient de l'abonder à partir du compte 022 « dépenses imprévues ». Il propose de prendre 2 000 € sur cette ligne 022 pour conforter la ligne 66.

Après explications, discussions, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

6. Délibération pour proposition de dissolution du CCAS.

La dissolution du CCAS en tant qu'entité au profit d'une commission communale aide sociale s'impose comme de nombreuses communes l'ont déjà réalisé.

Après discussion, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Délibération pour autorisation donnée au maire pour recherche de subventions pour la salle polyvalente.

Monsieur Le Maire fait état des nombreux problèmes de toiture, d'isolation, de fenêtres, de verrières, de chaudière pour la salle polyvalente. Il précise que les études préalables font apparaître des coûts de travaux avec une fourchette haute de 340 000 €. La participation du fonds européen serait au maximum de 80 000 €. En conséquence, il sollicite l'autorisation de demander toutes les subventions possibles en complément du fonds européen, au niveau de l'Etat, de la Région, du Département, du syndicat mixte et de signer tous les documents nécessaires à l'établissement de ces demandes.

Après explications et discussion, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

8. Délibération pour risques statutaires des salariés.

Les risques statutaires des salariés communaux sont à ce jour gérés par la CIGAC, filiale de Groupama. Un appel d'offre pour un contrat de groupe est lancé par le CGFPT 71 [Caisse Nationale de la Fonction Publique Nationale centre de gestion de Saône et Loire].

Le Maire demande l'autorisation de participer à cet appel d'offre et de vérifier l'impact sur le coût pour la commune et sur les garanties contractuelles pour les salariés.

Après discussion, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

9. Délibération pour adhésion contrat de groupe.

La mutuelle complémentaire des salariés de la commune est assurée à ce jour par la MNT [Mutuelle Nationale Territoriale]. Là encore, un appel d'offre pour un contrat de groupe est lancé par le CGFPT 71. Le Maire demande l'autorisation de participer à cet appel d'offre et de vérifier l'impact sur le coût pour la commune et sur les garanties contractuelles pour les salariés.

Après discussion, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

10. Délibération pour achat terrain.

Monsieur Le Maire fait état d'une proposition de rétrocession à la commune de Boyer d'une bande de terrain de 2 mètres de largeur pour permettre d'élargir le sentier Champ Cadet et le porter à une largeur de 6 mètres, facilitant ainsi l'entretien de ladite desserte. Cette desserte se situe Cours du Pont et le terrain appartient au couple Sébastien et Flora FERRE. Le bornage et l'acte notarié seront pris en charge par la commune.

Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation de signer tous les documents nécessaires à cette opération immobilière.

Après discussion, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

11. Questions diverses.

11/1 Travaux de l'église.

Monsieur Le Maire fait état d'une étude sur les travaux nécessaires à la réfection du toit de l'église. Une pré-étude fait état d'un chiffrage avoisinant les 150 000 €.

Des flyers seront mis dans les boîtes aux lettres ou seront joints au prochain petit boëtrat pour sollicitation d'un versement d'une participation à la réfection des planchers et bancs de l'église et du dessous de la rosace via la fondation du patrimoine.

11/2 Mise en sécurité N 906.

Monsieur Le Maire fait état de la difficulté à obtenir des financements pour la prise en charge des travaux dont le chiffrage avoisine les 56 000 €. Actuellement, une aide de 4 400 € et 12 600 € de la région serait acquise et une demande DETR [Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux] est en cours avec délai de réponse au 20 février 2017.

11/3 Calendrier des élections 2017.

La fermeture des bureaux de vote a été repoussée à 19 Heures. Les 4 permanences seront donc de 2 H 45 et non plus 2 H 30.

Les dates des présidentielles ont été fixées les 23 avril et 7 mai 2016.

Les dates des législatives ont été fixées les 11 et 18 juin 2016.

11/4 Vœux de la municipalité

La date est fixée au 15 janvier 2017.

Une réunion préalable du conseil pourrait être fixée le vendredi 13 janvier 2017

La séance est levée à 23 H.